



COMMUNE DE CARSPACH

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CARSPACH DE LA SEANCE DU 11 JUIN 2024

Sous la présidence de Monsieur le Maire, Rémi SPILLMANN
sur la convocation qui leur a été faite en date du 31 mai 2024,
sont :

Présents : M. Jean-Yves MOSSER, 1^{er} adjoint - Mme Véronique LIDIN, 2^{ème} adjointe - M. Philippe WALCH, 3^{ème} adjoint - M. André DUSIC, 5^{ème} adjoint – Mme Maryse DELATTRE - Mme Brigitte HORNY - Mme Sylvie HILBOLD - M. Claude LEBOURGEOIS - Mme Isabelle GRZESIK - M. Christophe KNECHT – Mme Christelle FAFFA - M. Laurent KELLER - Mme Anne SCHILLINGER - Mme Céline HOUX - M. Benoît PETER.

Excusés : Mme Agnès HARNIST (qui a donné procuration à M. Rémi SPILLMANN), M. Dany HARTMANN (qui a donné procuration à Mme Véronique LIDIN) et M. Pascal HELL.

Également présent :

Monsieur Christophe GISSINGER, Secrétaire Général

Mme Audrey BAEHLER-LINDECKER, Responsable des affaires générales et financières.

Secrétaire de séance : Mme Véronique LIDIN, assistée de Mme Audrey BAEHLER-LINDECKER.

Après avoir salué l'ensemble des membres présents pour cette séance, M. le Maire précise que Mme Agnès HARNIST (qui a donné procuration à M. Rémi SPILLMANN), M. Dany HARTMANN (qui a donné procuration à Mme Véronique LIDIN) et M. Pascal HELL sont excusés.

Il rappelle ensuite l'ordre du jour :

POINT 1 : Approbation du PV de la séance du 22 avril 2024.

POINT 2 : AFFAIRES INTERCOMMUNALES

Compte-rendu des délégués représentant la commune dans les différentes structures intercommunales.

POINT 3 : AFFAIRES FINANCIERES

Décision modificative N°1 au budget principal 2024.

POINT 4 : CHASSE COMMUNALE

Permissionnaire pour le lot N°02.

POINT 5 : LOYERS

Révision des loyers 2024/2025 des logements communaux.

POINT 6 : APPROBATION DE FACTURES

POINT 7 : DIVERS

POINT 1 : Approbation du PV de la séance du 22 avril 2024.

Les conseillères et conseillers ont été destinataires du PV de la dernière séance du Conseil Municipal via l'espace privé « élus » du site internet.

M. le Maire demande si les élus ont des remarques à émettre suite à ce PV.

Celui-ci n'appelant pas de remarque particulière, il est proposé à l'Assemblée d'approuver ledit P.V. ; ce qui est fait à l'unanimité des membres présents.

Le registre des délibérations est signé en conséquence.

POINT 2 : AFFAIRES INTERCOMMUNALES

Compte-rendu des délégués représentant la commune dans les différentes structures intercommunales.

M. le Maire demande aux conseillères et conseillers s'ils se sont rendus à des réunions depuis la dernière séance du conseil municipal.

Mme Maryse DELATTRE s'est rendue à la réunion du comité syndical de la Brigade Verte ; le bureau a été renouvelé, et M. Maxime BELTZUNG a été élu Président. M. Pierre SCHMITT, Maire d'Eglingen, est le 2^{ème} vice-Président et représente le secteur d'ALTENACH, poste dont nous dépendons.

M. Philippe WALCH s'est rendu à l'assemblée générale des communes forestières à ROUFFACH ; le budget et les cotisations n'évoluent pas. Concernant les feux de forêts (qui commencent à exister autour de notre périmètre, particulièrement dans les VOSGES et dans la HARDT) des moyens seront mis en place, notamment par la mise à disposition d'un canadair. En ce qui concerne l'utilisation du bois, de grandes quantités partent pour les chaufferies collectives, ce qui devient compliqué pour les vendeurs de bois de chauffage et autres métiers du bois. Il serait plus judicieux de privilégier les coupes pour le bois de sciage et d'utiliser les déchets de bois pour faire du bois énergie.

M. Philippe WALCH s'est également rendu à l'assemblée générale du GIC 23 avec M. André DUSIC ; la présence du loup et du lynx a été constatée dans nos forêts alentours.

Il a été souligné lors de cette réunion que les dégâts de sanglier s'élèvent d'ores et déjà à 11 000 € pour 2024 (45 000 € en tout en 2022, un peu moins en 2023). Il existe 950 lots de chasse dans le Haut-Rhin, dont 50 n'ont pas encore été attribués.

POINT 3 : AFFAIRES FINANCIERES

Décision modificative N°1 au budget principal 2024.

◊ En fonctionnement, il s'agit de prévoir un crédit supplémentaire de 2 600.00 € pour les intérêts des emprunts (suite à l'emprunt contracté auprès du crédit mutuel).

◊ En investissement, cette décision modificative est liée aux travaux effectués sur le chantier de la MAM (mais n'affecte pas le budget global alloué à ce chantier) :

Deux des lots ont été soumis au mandatement d'une avance forfaitaire (avance qui est ensuite déduite des situations de paiement mandatées au fur à mesure de l'avancement du chantier). Ces avances s'imputent à un compte particulier et nécessite des écritures comptables pour « récupérer » l'avance. Schématiquement, les écritures s'articulent ainsi :

Avances versées (2023)ALSACE MENUISERIE			5 372,40 € Cpte 23/238		
Mandat			Titre		
041	2313	2 342,32 €	041	238	2 342,32 €
23-OP14	2313	2 342,32 €			
Avances versées (2023)CA ELEC			5 503,79 € Cpte 23/238		
Mandat			Titre		
041	2313		041	238	
23-OP14	2313				
			DM à prévoir 10 876,19 € en D et R		

La décision modificative est donc à prévoir en dépenses et en recettes, au chapitre 041 ;

◊ Dans les dépenses de fonctionnement, et suite à la signature du prêt avec le crédit mutuel de la région d'Altkirch pour 300 000 €, nous n'avons pas assez anticipé le montant des intérêts (2600 € en plus à prévoir).

Le Conseil municipal, sur proposition du Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de réaliser la décision modificative N°1 au budget principal 2024, comme suit :

Comptes	Libellés	Budget prévu	Modification	Nouveau Budget
INVESTISSEMENT 2313 (CHAP 041) DEPENSES	Construction Opération d'ordre	0.00 €	+ 11 000.00 €	11 000.00 €
INVESTISSEMENT 238 (CHAP 041) RECETTES	Avance versée sur immo. Opération d'ordre	0.00 €	+ 11 000.00 €	11 000.00 €
FONCTIONNEMENT 66111 (CHAP 66) DEPENSES	Intérêts réglés à l'échéance	30 000.00 €	+ 2 600.00 €	32 600.00 €

FONCTIONNEMENT 615228 (CHAP 11) DEPENSES	Autres bâtiments	8 000.00 €	- 2 600.00 €	5 400.00 €
---	------------------	-------------------	---------------------	-------------------

→ Le budget total d'investissement passe à 1 773 784.22 € (1 762 784.22 € + 11 000.00 €) en dépenses et en recettes.

→ Le budget total de fonctionnement reste identique pour 1 620 806.00 € en dépenses et en recettes.

POINT 4 : CHASSE COMMUNALE

Permissionnaire pour le lot N°02.

Dans le cadre de la convention de gré à gré, signée avec M. Jocelyn DICK, locataire du lot de chasse n°02, M. DICK a présenté aux services de la Mairie une demande concernant l'agrément de permissionnaire :

- Monsieur Mathieu ROVELLI, né le 03 septembre 1990 à CAPRIASCA (SUISSE) et résidant Route de Boncourt 30, 2923 COURTEMAÎCHE (SUISSE)

Le dossier comprenant la copie du permis de chasse en cours de validité, un extrait du casier judiciaire ainsi que les références cynégétiques du candidat est conforme aux dispositions du Cahier de charges de la chasse 2024-2033.

Le Conseil municipal, sur proposition du Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité :

✓ *en référence aux dispositions du cahier des charges des chasses communales pour la période du 02.02.2024 au 01.02.2033*

- **donne** son accord à l'agrément en qualité d'associé chasseur de Monsieur Mathieu ROVELLI ;
- **habilite** M. le Maire ou son représentant à signer le document d'agrément qui sera remis au nouvel associé chasseur.

POINT 5 : LOYERS

La commune est propriétaire de deux logements, loués par des personnes privées dans l'ancien bâtiment « Poste » et au-dessus de la Mairie.

Le bail de chacun des locataires stipule que les loyers peuvent être révisés lors de chaque renouvellement de location (au 1^{er} septembre) sur la base de l'indice INSEE de référence de la révision des loyers soit l'indice T2 2018 : 127. 77 pour le logement « Mairie » et T1 2019 : 129.38 pour le logement « Poste ».

Le loyer était fixé dans le bail à 450 € mensuels pour le logement du bâtiment Poste et 500 € mensuels pour le logement du bâtiment Mairie.

Lors de la séance du 12 septembre 2023, le Conseil a décidé de ne pas appliquer de révision des loyers, maintenant ainsi le loyer jusqu'en septembre 2024 à :

- 472.47 € pour le logement « Poste »
- 531.58 € pour le logement « Mairie »

Le conseil municipal, sur proposition du Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité, décide,

D'appliquer la révision des loyers au 1^{er} septembre 2024, selon l'indice INSEE T2 2024, qui sera publié après le 15 juillet 2024.

Le calcul sera effectué selon la réglementation en vigueur :

Logement Mairie : Montant actuel du loyer x indice de référence T2 2024 / indice de référence T2 2018 ;

Logement Poste : Montant actuel du loyer x indice de référence T1 2024 / indice de référence T1 2019 ;

POINT 6 : APPROBATION DE FACTURES

Le Conseil municipal, sur proposition du Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de prendre en charge dans le budget « Publicité, publications, relations publiques », article 623, les factures suivantes :

◊ Paniers garnis et arrangement fleuri pour les grands anniversaires (budget prévu : environ 60 € par composition) :

- Mme BONNET, née BECK Anne-Claude, 85 ans le 04 juin ;
- Mme HARNIST, née WEBER Liliane, 85 ans le 04 juillet ;
- M. ANCHLING Pierre, 85 ans le 24 juillet ;
- Mme HARTMANN, née DIETSCH Mireille, 85 ans le 25 juillet ;
- Noces de Palissandre des époux GRIMONT Claude et WELTIN Mariette, le 22 juin ;
- Noces d'Or des époux MAERKY Raymond et HARTMANN-KEMPF Chantale, le 29 juin ;
- Noces d'Or des époux WILHELM Jean-Marie et VOGT Marie-Bernadette, le 05 juillet ;

◊ Toutes les dépenses liées à l'organisation de la Veillée tricolore du 12 juillet : budget prévu : environ 5 000 €.

◊ La fourniture d'une collation pour les personnes présentes lors de la tenue des bureaux de vote des élections européennes du 9 juin 2024 : budget prévu : environ 100 €.

POINT 7 : DIVERS

URBANISME :

M. le Maire donne connaissance aux élus des documents d'urbanisme qui ont été instruits depuis la dernière séance :

PERMIS DE CONSTRUIRE		
GARREL Kévin	7, rue des Vergers	Démolition partielle d'une grange et création d'une toiture terrasse.

DECLARATION PREALABLE		
HARTMANN Dominique	9, rue de Steinsoultz	Ravalement de façade
RENARD Philippe	1, rue du Gazon	Carport
HEGELE Nicolas	4, rue des Charmes	Pergola bioclimatique
DUGLEUX Pascal	7A, rue des Vergers	Abri de jardin
KIEFFER Raphaël	17A, rue des Brebis	Mur de clôture
KNECHT Bernard	15, rue des Champs	Réfection d'un mur de clôture
INFINITY ENERGIE représenté par M. Jérémie ROCHE	8, rue du Puits	Ravalement de façades

Affaires et informations diverses :

M. le Maire a rencontré aujourd'hui les représentants de la société ATIK pour la présentation du projet d'immeuble dans le nouveau lotissement (plans et photos présentés à l'assemblée). Le projet est intéressant et présente bien : 16 appartements (mais les plans sont modulables, il peut y en avoir moins si des acquéreurs souhaitent des appartements plus grands) et 40 places de stationnement, dont un parking souterrain, sous l'immeuble.

A ce jour, SOVIA a vendu ce terrain et deux autres à des particuliers ; le chantier ne pourra démarrer qu'à 40% des ventes de terrain.

Les sociétés NEOLIA et HAMO sont venues ensuite également en réunion pour le projet des maisons jumelées au centre du lotissement. Leurs représentants voulaient faire plus de logements sociaux. Mais les élus décident de rester sur leur position de départ, concernant la répartition logements sociaux/biens à l'achat.

M. Jean-Yves MOSSER précise qu'une rencontre a eu lieu avec des habitants de la Rue du 22 Novembre, suite à des réclamations liées à la circulation : il y a quatre points stratégiques sur cette voie, qui peuvent permettre de faire ralentir les usagers. Le rond-point près du SONNENBERG est déjà un point existant ; il reste à voir comment faire ralentir les automobilistes près de la sortie vers la Rue des Seigneurs, à l'intersection de la Rue du Muguet et avant l'entrée dans le village, dans le virage vers HIRTZBACH. La commune ne peut cependant pas prendre d'initiative seule, la route étant une voie départementale, il faudra se concerter avec la Collectivité européenne d'Alsace.

M. Jean-Yves MOSSER informe le conseil qu'une réunion pour la réserve communale aura lieu le 22 juin, pour faire un lien avec le Plan communal de sauvegarde : un inventaire des moyens logistiques sera réalisé et une visite des lieux d'accueil d'urgence est également prévue au programme. M. Jean-Yves MOSSER précise qu'il est accompagné dans cette démarche par Mme Isabelle GRESZIK et M. Joseph MUTH, en plus de la collaboration avec M. Yannick BERBETT.

M. le Maire indique au conseil que le groupe pour la veillée tricolore a été engagé, il s'agit de Bézéd'H (rock celtique). La Musique municipale est en charge de l'organisation de la soirée cette année. La veillée commencera à 20h (Majorettes, Musique municipale, discours officiel, défilé) et le concert pourra démarrer à 22h.

M. le Maire rappelle que des élections législatives sont prévues le 30 juin et le 7 juillet et invite les élus à transmettre rapidement leurs disponibilités pour la tenue des bureaux de vote.

En ce qui concerne le chantier de réhabilitation de l'ancien presbytère, la MAM est terminée (il reste à effectuer le raccordement électrique), les assistantes maternelles ont commencé le nettoyage et l'aménagement. Dans les appartements, la peinture et les sols sont à réaliser prochainement par les moyens internes à la municipalité.

Mme Véronique LIDIN rappelle que la maison forestière est en vente.

Plus personne ne désirant prendre la parole et l'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20H40.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an comme ci-dessus.